

Rapport d'évaluation

Plan d'action
AQUILA



Octobre 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise AQUILA dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

AQUILA			
Date d'adhésion au programme	06/04/2021	Date d'engagement dans le programme	11/04/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2022-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	Fev-2024
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Octobre 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	AQUILA Conseil est une microentreprise dont le siège est situé à Saint Gély-du-Fesc en Occitanie. L'entreprise est spécialisée dans la formation, le conseil et l'évaluation de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises. L'entreprise a créé une plateforme web de partages des bonnes pratiques RSE pour les entreprises d'Occitanie.
Secteurs d'activité	Conseil et formation
Chiffre d'affaires	Non communiqué
Nombre d'employés	3
Site web de l'entreprise	https://aquila-conseil.com/

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise indique avoir créé une plateforme web (RSE Occitanie) permettant un partage des bonnes pratiques RSE entre des entreprises. La plateforme permet également la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité. Dans ce cadre, des conférences sur les enjeux de préservation de la biodiversité sont organisées avec des partenaires tels que l'OFB Occitanie, CDC-Biodiversité.

L'entreprise dit louer un terrain agricole afin d'organiser des actions de sensibilisation à la biodiversité et d'en faire un espace d'expérimentation de préservation de la nature pour ses clients engagés RSE.

L'entreprise réalise des ateliers Fresque de la biodiversité avec un partenaire.

Dans le cadre de ses activités de conseil en RSE, l'entreprise indique inciter les entreprises à agir sur les actions de biodiversité.

L'entreprise a également participé au congrès de l'UICN en 2021 à Marseille.

Point d'amélioration :

- *Apporter des précisions sur les actions en lien avec le terrain agricole. Cette action est très intéressante, mais les évaluateurs manquent d'informations. Préciser notamment :*
 - *Si AQUILA Conseil expérimente des solutions favorables à la biodiversité pour ensuite réaliser un partage d'expérience à ses clients ou si AQUILA Conseil met à disposition le terrain à ses clients (charge à eux alors de mettre en place leurs expérimentations).*
 - *Le cadre dans lequel le terrain est loué : pour AQUILA ou pour le GIE RSE Occitanie ?*
 - *La temporalité de location : projet à court/moyen/long terme ?*

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

L'entreprise identifie principalement comme enjeux, un enjeu d'ordre réputationnelle et de leadership sur le positionnement de l'entreprises dans la formation RSE.

Points d'amélioration :

- Croiser plus finement et/ou explicitement les impacts/contributions sur la biodiversité adressés et les leviers d'actions à disposition de l'entreprise
- Si opportun, intégrer les impacts internes du fonctionnement de l'entreprise (déplacements, usage informatique).
Si ces impacts sont déjà adressés, ils peuvent être valoriser dans la section engagements préexistants.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action Société AQUILA Conseil et GIE RSE Occitanie

Durée et période prévues pour la mise en œuvre 3 ans

Nombre d'actions cœur de métier 3

Nombre d'actions complémentaires 2

Actions cœur de métier	1	4 Actions de sensibilisations à la préservation de la biodiversité par an au 31/12 de chaque année (2022,2023,2024)
	2	Fresque de la biodiversité auprès de nos clients
	4	Bonnes pratiques RSE de préservation de la biodiversité sur la plateforme RSE Occitanie

Observations

L'action complémentaire « Bonnes pratiques RSE de préservation de la biodiversité sur la plateforme RSE Occitanie » est considérée en lien étroit avec l'activité et donc reclassée dans les actions cœurs de métiers.

Action complémentaire	3	Installation de 4 ruches d'abeilles noires élevées par la société Com'l'abeille sur le terrain agricole
	5	Analyse / état des lieux réalisés par les écologistes de l'Euzières

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Au niveau du plan d'action, l'entreprise a réalisé une présentation adéquate. Notamment, les actions sont très claires avec des objectifs chiffrés cohérents et tangibles.

Points d'amélioration :

- Apporter des précisions sur les actions en lien avec le terrain agricole.
Cette action est très intéressante, mais les évaluateurs manquent d'informations.
Préciser notamment :
 - Si AQUILA Conseil expérimente des solutions favorables à la biodiversité pour ensuite réaliser un partage d'expérience à ses clients ou si AQUILA Conseil met à disposition le terrain à ses clients (charge à eux alors de mettre en place leurs expérimentations).
 - Le cadre dans lequel le terrain est loué : pour AQUILA ou pour le GIE RSE Occitanie ?
 - La temporalité de location : projet à court/moyen/long terme ?

Vis-à-vis du rapport de suivi, celui est également synthétique.

Points d'amélioration :

- Préciser les interactions entre les actions du plan d'action EEN et l'implication d'AQUILA dans le programme "Tous acteurs" ainsi que le changement de cible des actions (entreprises de la plateforme RSE à société civile)
- Justifier et expliciter l'évolution de la stratégie de mise en œuvre des actions (objectifs des actions, acteurs impliqués, modes de suivi, ...)

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	A renforcer	A renforcer	A renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

AQUILA Conseil est une microentreprise spécialisée dans la formation, le conseil et l'évaluation de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises. Ses engagements préexistants et ses contributions positives se confondent avec son activité (sensibilisation, formation à la biodiversité). Ses dépendances à la biodiversité relèvent surtout des services éthiques qui sont la clef de l'activité d'Aquila. Ses pressions et impacts s'exercent essentiellement par son fonctionnement interne de prestataire de services intellectuels (climat via les déplacements et usages numériques, ressources pour les consommables, ...).

AQUILA propose un plan d'action sur 3 ans avec 3 actions cœur de métier de sensibilisation et formation à la biodiversité. Deux actions complémentaires concernent une parcelle louée : installation de ruches et inventaire de la biodiversité sur cet espace. Parmi les actions cœur de métiers, deux actions sont achevées et une est en cours de réalisation. Les deux actions complémentaires sont en cours de réalisation.

Les qualités du plan d'action sont :

- Les actions cœurs de métiers favorisent indirectement la biodiversité.
- Les actions peuvent encourager les clients à adopter des pratiques favorables à la biodiversité.
- Des indicateurs chiffrés et des objectifs tangibles pour toutes les actions.
- Un suivi régulier du plan d'actions avec compte-rendu, évaluation et réajustement.
- La Directrice est à l'origine des actions et est fortement impliquée.
- Des parties prenantes externes (apiculteur, association naturaliste) associées à la construction du plan.
- Des contributions aux politiques nationales (plan Biodiversité, plan pollinisateur) et locales (communauté de communes du Pic Saint Loup).
- Le périmètre d'action est cohérent avec les ressources et possibilités de l'entreprise.

Les points de consolidation de l'exemplarité sont :

- Intégrer un indicateur mesurant l'intégration de pratiques favorables à la biodiversité à la suite des actions cœur de métier 1 et 2 (voire 3).
- Ajouter pour l'action 4 (bonnes pratiques RSE sur le site RSE Occitanie), le nombre de visiteurs du site RSE Occitanie par mois ou année.
- Préciser les participants aux réunions de l'avancée des actions et aux réunions du bilan annuel.

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Préciser les enjeux de l'entreprise concernant sa dépendance à la biodiversité et ses impacts sur celle-ci.
- Ajouter des actions pour répondre aux impacts de l'entreprise sur la biodiversité non encore adressés (espèces exotiques envahissantes, trajet domicile-travail, numérique, etc.).
- Valoriser la mise en place des recommandations des écologistes de l'Euzières par un suivi plus régulier de la parcelle pour la gestion de la parcelle et/ou initier de nouvelles actions.
- Préférer la création de milieux (constitués d'essences locales) favorables aux pollinisateurs sauvages à l'installation de ruches.
- Préciser le cadre de l'action sur l'espace agricole, qui pourrait être une action fortement additionnelle.
- Préciser ou estimer les moyens nécessaires à la réalisation du plan d'action, y compris les ressources humaines.
- Expliciter l'implication des entreprises visées dans le plan d'action, son amélioration et son suivi.
- Préciser l'interaction entre le programme "Tous acteurs" et le plan d'action EEN.
- Préciser l'implication des nouveaux acteurs mentionnés dans le programme "Tous acteurs" dans le plan d'action EEN et sa réalisation.

Les points de renforcement du plan d'action :

- Expliciter les difficultés rencontrées, le changement de stratégie effectué et la démarche d'amélioration continue (changement des acteurs visés, modification d'objectifs initiaux, intégration dans le programme "Tous acteurs", postérieure au plan d'action).
- Intégrer dans le plan d'action EEN des actions pertinentes menées dans le cadre du programme "Tous acteurs" pour valoriser l'action de l'entreprise.
- Préciser plus explicitement les réalisations pour chaque action afin d'établir l'atteinte des objectifs annuels annoncés.
- Préciser pour l'action cœur de métier 2 s'il y a eu recours aux entreprises de la plateforme RSE comme indiqué. Préciser comment se sont intégrés, le cas échéant, de nouveaux partenaires.
- Réaliser un suivi régulier (cibler les taxons qui présentent le plus d'enjeux) sur le terrain agricole pour observer les résultats sur la biodiversité des actions mises en place sur le terrain agricole.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Apporter des précisions sur les activités menées avec la parcelle agricole louée (état écologique de la parcelle, EEE, projet à long terme, activités menées, impacts positifs sur la biodiversité). D'autant plus que cette initiative est extrêmement intéressante mais nécessite plus d'informations.
- Préciser explicitement les liens réalisés entre les actions du plan d'action EEN et les actions mises en œuvre dans le cadre du programme « Tous acteurs ». Le plan d'action pouvant être synergique aux actions menées dans le programme mais nécessitant une explicitation claire des liens effectués.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Compléter, si opportun, les impacts de l'entreprise sur la biodiversité. L'entreprise pourrait se questionner sur les impacts sur le climat (trajets domicile-travail, ou dans le cadre des activités, utilisation du numérique, gestion des EEE sur la parcelle agricole, etc). Selon les leviers d'actions disponibles, le plan d'actions pourrait être complété si opportun : alternatives à la voiture, attention à la présence d'EEE, inscrire l'utilisation de la parcelle agricole comme lieu de formation dans les actions.
- Compléter les actions cœurs de métiers avec des indicateurs permettant d'observer la prise en main des formations dispensées. Par exemple, l'envoi d'un questionnaire quelques mois après aux participants pour voir quelles actions favorables à la diversité ont mis en œuvre par les participants aux formations.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Privilégier la mise en place d'habitats favorables aux pollinisateurs sauvages plutôt que le développement de ruches ;
- Préciser le suivi des indicateurs (par exemple : tableau récapitulatif du nombre de formations organisées/dispensée par an vis-à-vis de l'action cœur de métier 1).
- Traduire les changements impactant la mise en œuvre des actions ou l'atteinte des objectifs avec l'adaptation des actions, des objectifs et/ou des cibles de ces actions.
- Suivre à minima un indicateur démontrant d'un impact direct sur la biodiversité (au moins entre le début et la fin du plan d'action). Par exemple par la réalisation d'un inventaire de la biodiversité sur la parcelle agricole.

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souligne que le cœur de l'impact de l'entreprise sur la biodiversité se joue principalement à travers ses accompagnements clients.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite féliciter Aquila pour ses engagements. Le cœur de l'impact de l'entreprise sur la biodiversité se jouant principalement à travers ses accompagnements clients, dans la perspective de son prochain plan d'action, le jury encourage Aquila à :

- Orienter ses clients vers des démarches, projets et stratégies favorables à la biodiversité.
- Définir et suivre un indicateur sur la part de la biodiversité dans ses activités de conseil.